

Gel et Regel sur nos salaires : la tension monte

Depuis maintenant plusieurs années, nous subissons une dégradation constante et inquiétante de notre pouvoir d'achat : la valeur du point est gelée depuis 2010, les perspectives d'évolution salariale sont à minima, les salaires sont de plus en plus individualisés, les qualifications ne sont pas reconnues.

En dix ans l'inflation a augmenté 3 fois plus que la valeur du point. Le poids de l'ancienneté dans la masse salariale annuelle a lui été divisé par 3.

Aujourd'hui la rémunération d'un agent (niveau 3) est seulement supérieure de 11% au SMIC, elle l'était de 27% en 2004!!

Devant cet appauvrissement généralisé des salariés et la provocation supplémentaire annoncée du gel de nos salaires sur les deux prochaines années, nous avons demandé à rencontrer la Ministre de la Santé et des Affaires Sociales pour revendiquer une augmentation au moins équivalente au niveau de l'inflation de 2010 à 2014, soit un minimum de 7 %.

Nous avons été reçu le 16 février 2015. La Ministre, après avoir souligné le travail exceptionnel de l'ensemble des salariés de l'institution (c'est facile et ça coûte pas cher), a refusé de revenir sur ce cadrage salarial, au nom de la politique d'austérité. Elle a même osé annoncer que ce gel devrait très certainement être reconduit : «2 ans c'est court, 4 ans ce serait mieux» !!!

**Suite à cette fin de non recevoir, et ce racket organisé
Nous devons réagir!!**

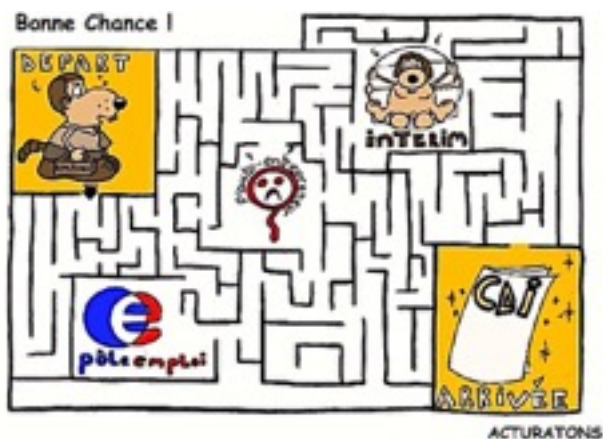
Dans toute l'institution, le 26 mai sera organisée une journée de mobilisation nationale pour l'augmentation de nos salaires, avec rassemblement devant le ministère et des initiatives locales à définir sur l'ensemble du territoire

Soyons nombreux à nous mobiliser, il faut nous faire entendre

Temps partiels imposés : négociation nationale - déclinaison locale

Malgré notre opposition, un protocole national instaurant un régime dérogatoire à la durée minimale de travail prévue par la loi du 14 juin 2013 a été conclu. Celui-ci autorise notre employeur à s'affranchir de l'obligation légale d'une durée minimale de travail de 24h (pour tous les contrats à temps partiels imposés), prévue par la loi de sécurisation sur l'emploi, dans l'objectif de réduire la précarisation des salariés. **La CGT a exprimé sa totale désapprobation devant un tel accord dont le but est de mettre en place des régressions sociales, et soulignons le, le premier dans l'institution à légiférer en dessous du code du travail!!** Malheureusement aucune organisation syndicale n'a souhaité nous suivre dans la procédure d'opposition, ce qui aurait pourtant permis de stopper et de mettre en échec son application et ainsi garantir la durée de travail minimale légale à l'ensemble des salariés de l'institution.

Le Jeu de l'Oie du contrat de travail



La situation au Plovier et la déclinaison locale :

Sur cet établissement, de nombreux salariés, du fait d'une précédente politique salariale obscure, subissent des temps de travail à mi-temps imposés. Notons que sans l'accord national précité, ces professionnels auraient tous pu prétendre et exiger la revalorisation de leur contrat de travail avec un minimum de 24h par semaine.

Toutefois il est notifié légalement et dans ce même accord (art. 3-2), une priorité d'embauche pour les salariés à temps partiels sur les postes à pourvoir dont la durée de travail est supérieure à leur contrat initial.

Au Plovier, des postes d'AMP à temps plein viennent d'être ouverts à candidature, plusieurs salariés à temps partiels ont postulé. Aucun n'a été retenu!!! Seule la CGT, lors du dernier CCE, est intervenue pour dénoncer, devant notre Direction Générale, le non respect de nos textes réglementaires, et exiger la priorité absolue d'embauche prévue conventionnellement.



Les salariés peuvent compter sur la CGT pour défendre leurs droits au niveau national comme au niveau local

Négociations retraites complémentaires (Agirc-Arrco) : l'Arnaque!!



Les négociations sur les régimes de retraites complémentaires ont débuté fin février et s'achèveront fin juin. Il s'agit de permettre un retour à l'équilibre des comptes.

Force est de constater que les propositions du Medef tendent à un recul de l'âge de la retraite, en obligeant les seniors à prolonger leur activité, à un appauvrissement des retraités par un gel des pensions et à une remise en cause de la réversion qui pénaliserait essentiellement les femmes. Le seul but du syndicat patronal étant de vendre nos retraites aux marchés financiers! Tout ceci est inacceptable et représente un nouveau recul dans notre pacte social, en préparant le développement de la retraite par capitalisation.

La CGT, dans un souci d'équilibre du système par répartition, a fait des propositions visant à le garantir avec entre autre l'élargissement de la cotisation à tous les éléments de rémunération (intéressement-participation...) et l'égalité salariale hommes/femmes (qui permettrait de combler le déficit de l'Arrco d'ici 2024).

**NON à la capitalisation et la vente à la finance de notre système de retraite
OUI à la répartition, à la solidarité et au maintien de notre protection sociale**

Vous pouvez signer la pétition sur les retraites complémentaires ARRCO et ARGIC sur le site de la CGT : www.cgt.fr

Un Conseil de l'UGECAM sous influence du MEDEF

Le premier conseil (d'administration) s'est tenu le 8 avril. La séance a débuté par l'élection du président. A notre grande surprise la plupart des conseillers de syndicats de salariés (sauf CGT) a voté pour le MEDEF, qui emporte ainsi triomphalement la présidence du conseil de notre UGECAM. ...**Bien étranges alliances!!**... Incompréhension et inquiétude de notre syndicat devant ce soutien massif au MEDEF, dont l'objectif pourtant largement affiché est d'attaquer notre pacte social et notre Sécurité Sociale!

La CGT elle, n'a qu'un seul et même discours du local au national, devant les salariés comme en conseil : la défense de notre protection sociale, des établissements UGECAM, de nos emplois, de nos salaires et de nos conditions de travail.

Lors des élections des représentants du personnel au conseil, les salariés de notre UGECAM ont massivement voté pour la CGT (65% sur le collège employés), même si nos élus ne disposent pas de pouvoir décisionnel, vous pouvez compter sur leur détermination à se faire entendre. Lors de cette première séance, nous sommes intervenus pour défendre le maintien au niveau actuel de la prime d'intéressement, menacée par une baisse du financement CNAM.

EN BREF

***Des restrictions budgétaires à tout va, mais des dépenses qui interrogent!** A l'heure où nous subissons des restrictions budgétaires sans précédent (gel des salaires, points de compétence à minima, fusions, mutualisations, délocalisations, dégradations des conditions de travail, incertitude sur l'avenir des établissements...), nous apprenons le recours à des sociétés de consulting, dont les coûts pèseront sur le budget de notre UGECAM, dans un but de conseil pour la mise en place de réorganisations soit disant nécessaires. Sur le Val Rosay, le marché est en cours, et pourtant les réorganisations successives s'opèrent avant même l'arrivée et l'avis du consultant!! **Dans le contexte économique actuel, de tels choix budgétaires interrogent!!** Nous suggérons vivement d'en faire l'économie en s'appuyant sur le dialogue, la concertation et les compétences internes pour construire ensemble notre avenir.



***La contre-visite médicale : un outil de harcèlement** : Nous venons d'apprendre la reprise des contre-visites médicales, effectuées à la demande de l'employeur, dans le but de vérifier le bienfondé des arrêts maladie! Même si ce dispositif est prévu légalement, il ne se justifie en rien, les salariés ayant un arrêt de travail délivré par leur médecin. **Il s'agit tout simplement d'un outil de harcèlement permettant de mettre la pression sur certains agents.** La CGT dénonce ces méthodes inacceptables et demande l'arrêt immédiat de ces contre-visites.

***Négociations Annuelles Obligatoires** : A la demande de notre syndicat les NAO se sont tenues pour la première fois l'année dernière. Elles nous ont permis de négocier un protocole sur les modalités d'attribution des points de compétence, afin de tendre vers plus de transparence et de justice dans ces gratifications. Cette année, comme base de négociation, nous avons proposé la mise en place d'un processus pour les demandes de formations professionnelles, unique et identique dans tous les établissements, garantissant ainsi les mêmes conditions d'accès pour l'ensemble des salariés.

***Congrès de notre syndicat** : Il se tiendra le jeudi 28 mai à la bourse du travail de Villefranche sur Saône. Tous nos adhérents sont invités à y participer. C'est une journée de travail et de débats sur la vie de notre syndicat, ses actions et ses revendications, mais également une journée de convivialité et d'échange entre les adhérents de tous les établissements. **Si vous voulez peser sur les choix qui nous concernent tous, envisager l'avenir collectivement, alors n'hésitez plus, rejoignez la CGT.**

Pour nous contacter : cgtugecamra@yahoo.fr